NOUVEAU CONSEIL DE CENTRE



un outil uniquement au service des présidents de centre

CGT-INRA - RN 10 - Porte de St Cyr 78210 Saint Cyr l'Ecole - 01.39.53.56.56 cgt@inra.fr - http://www.inra.cgt.fr/ - Avril 2016

Malgré l'important travail réalisé par le groupe de concertation Direction Générale et Organisations syndicales de l'INRA sur la composition, le fonctionnement et les élections au nouveau conseil de centre, la Direction Générale a présenté au CT du 16 février 2016 un projet de note de service en complet décalage par rapport aux propositions du groupe de travail. Ce projet a été rejeté par deux fois par un vote unanime des 4 organisations syndicales lors des CT des 16 février et 3 mars 2016. Fidèle à sa pratique de négation du « dialogue social » la direction générale a néanmoins publié la note de service organisant les conseils de centre et les élections.

- Le nouveau conseil de centre serait désormais censé regrouper les prérogatives du conseil scientifique et conseil de gestion.
- Ce conseil ne se réunirait a minima plus que deux fois par an au lieu de trois dans l'ancienne formule.
- Les élus suppléants du personnel ne pourraient plus siéger en présence des titulaires comme c'était le cas avant ; pratique qui avait l'avantage de former les suppléants.
- Les élus du personnel auraient interdiction d'aborder les questions relevant des CHS-CT et des CAP! il est évident que seul le président de centre pourra dans sa « grande sagesse » déterminer ce qui relève ou non du CHS-CT et des CAP.
- Le nouveau conseil de centre deviendrait ainsi un simple outil d'accompagnement de la politique régionale et de partenariat décidée par le Président de centre ; exit les questions liées aux personnels.
- Ce nouveau conseil de centre risque ainsi de devenir un conseil croupion, une commission inutile qui servira d'alibi pour faire croire à un débat entre les personnels et le président de centre.

- Malgré ces conditions déplorables voulues par la Direction Générale et les présidents de centre, la CGT a décidé de présenter des candidats pour faire entendre la voix des personnels.
- La CGT refuse de se limiter au cadre restreint fixé par la Direction Générale.
- La CGT interviendra sur tous les sujets qui relèvent de l'intérêt des agents et cela quel que soit l'avis des présidents de centre.
- La CGT fera de ces conseils une tribune d'expression des agents.
- La CGT fera un bilan de sa participation à ce nouveau conseil, elle n'exclue pas de démissionner collectivement si ces nouveaux conseils se révèlent être uniquement ce que veulent Direction Générale et présidents de centre, à savoir une simple chambre d'enregistrement.

Blocage du point d'indice, RIFSEEP, Projet de Loi El Khomri,... La CGT combat toutes ces mesures qui mettent à mal, avec hélas l'appui de certaines organisations, les droits des salariés, à l'INRA comme ailleurs.

Une liste CGT est une garantie d'indépendance et de prise au sérieux des revendications des personnels, ce que ne sauraient être les listes supposées « indépendantes » qui ne représentent que des individus.

Vous voulez que les revendications des personnels puissent être entendues et défendues, votez pour les listes CGT-Inra, syndicat dont c'est le souci premier!

Restons mobilisés jusqu'au retrait du projet de loi El Khomri!

Venez renforcer un syndicat de luttes : Adhérez à la CGT!